



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de Meurthe-et-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	A24170005
Date de mise en ligne :	Le mercredi 19 mars 2025 à 17:40:01
Date de clôture :	Le mardi 22 avril 2025 à 16:00:00
Titre :	Réalisation d'un observatoire photographique du paysage focalisé sur le changement climatique

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[11/04/2025 à 18:03:32] Quelle est la différence entre le BPU et l'Echantillon représentatif ?
[14/04/2025 14:30:13] Bonjour, <i>Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) représente l'offre financière du soumissionnaire et revêt une valeur contractuelle. En revanche, l'échantillon représentatif (ER) permet au pouvoir adjudicateur de comparer les offres. Les quantités qui y figurent n'ont toutefois pas de valeur contractuelle.</i> <i>Cordialement,</i> <i>Le service commande publique</i>
[11/04/2025 à 18:03:20] Pour les autres œuvres (créations graphiques, images, films, musique, etc.) : les fichiers sources et natifs dans un format ouvert. Le titulaire ne peut imposer la confidentialité notamment des codes sources livrés. La propriété matérielle de ces éléments est transférée à l'acheteur. Elle est comprise dans le prix du marché. » p 11 du CCAP Cela signifie-t-il que le/la photographe devra livrer ses fichiers RAW natifs ?

Questions / Réponses

[14/04/2025 14:32:31] Bonjour,

Le prestataire devra en effet mettre à disposition du Conseil départemental et de la Cité des Paysages les fichiers RAW natifs de toutes les photographies qui seront livrées lors du projet.

Cordialement,

Le service commande publique

[09/04/2025 à 09:12:14] Bonjour,

Dans le cadre de la consultation relative à la réalisation de l'Observatoire Photographique du Paysage, je souhaiterais m'assurer d'une bonne compréhension du périmètre du bordereau de prix à compléter.

Le règlement précise que les quantités de l'Échantillon Représentatif sont estimées sur l'ensemble de la durée du marché (3 ans), tandis que l'acte d'engagement évoque un plafond de 25 000 € HT par année, reconductible, et un budget global annoncé de 45 000 € TTC sur 3 ans.

Dans ce cadre, pourriez-vous me confirmer si le montant total indiqué dans le bordereau doit être :

- une projection sur les 3 années du marché,
- ou limité à une seule année, en lien avec le plafond annuel ?

Je vous remercie par avance pour votre retour,

Bien cordialement

[09/04/2025 11:18:46] Bonjour,

Le montant total du marché pour une durée de 3 ans est de 45 000 € TTC, budgétisé.

Cependant, un montant maximum de 25 000 € HT par an est prévu pour faciliter l'émission des bons de commande.

Cordialement,

Le service commande publique

[07/04/2025 à 15:25:51] Bonjour, je me permets de vous contacter au sujet de la présentation du Mémoire justificatif. Un fichier à remplir est fourni par le Département, sous forme de tableau, mais sa mise en page et la taille des cases semble peu adaptée pour des réponses longues. Ma question est donc la suivante: est-il autorisé de créer un fichier texte de "Mémoire justificatif" qui reprendra exactement la structure du tableau fourni, mais qui permettra une plus grande liberté dans la mise en page? En vous remerciant par avance pour votre réponse, avec mes salutations respectueuses.

Questions / Réponses

[09/04/2025 11:22:31] Bonjour,

Conformément à notre cahier des charges, il est impératif de répondre sur la base du cadre du Mémoire justificatif fourni. Toutefois, vous avez la possibilité d'ajouter des éléments supplémentaires qui étayent votre offre, afin de fournir des réponses plus détaillées.

Cordialement,

Le service commande publique

[03/04/2025 à 16:09:32] Bonjour,

Votre réponse à la question sur les formats de capteur et résolution me laisse dubitatif...

Est-ce à dire que le capteur moyen format 50mpx est obligatoire pour l'OPP classique et pas pour l'OPP "augmenté"? Ou est-ce qu'un capteur plein format 50mpx est accepté puisqu'il a la même résolution et comme utilisé pour d'autres marchés d'OPP?

D'autre part, est-ce que les photos appartenant au format complémentaire codées P4 dans l'Echantillon Représentatif sont incluses dans le budget général de 45000€ ou en supplément?

Enfin, en plus du fichier excell "Mémoire Justificatif", faut-il rédiger un mémoire technique ou une note méthodologique que laisse paraître CCTP?

D'ores et déjà merci pour vos réponses éclairantes,

Cordialement

[09/04/2025 11:32:36] Bonjour,

- Le montant total du marché est de 45 000€ TTC comprenant tous les postes du BPU.

- Pour les prises photographiques des sites de l'OPP à savoir les photographie initiales des sites et les reconductions, le plein format 50mpx et le moyen format >25 mpx sont tous deux des formats acceptables et les candidatures proposant ce type de matériel seront considérées pour l'attribution du marché. En ce qui concerne l'augmentation de l'OPP par des formats complémentaires, aucun type de matériel n'est préconisé, cependant, ce dernier devra être adapté et cohérent avec les propositions de format complémentaire (protrait, macro, 360°, aérien... par exemple) formulées dans le mémoire justificatif.

- Il n'est pas nécessaire de fournir d'autres fichiers (type note méthodologique) en plus de ceux précisés dans le RC. Le CCTP mentionne en effet la possibilité de faire des propositions concernant notamment les formats "complémentaires", mais cet aspect est abordé dans le mémoire justificatif et ne nécessite donc pas la production de document supplémentaire. Toutefois, si vous souhaitez étayer votre offre avec d'autres documents, vous en avez la possibilité.

Cordialement,

Le service commande publique

[28/03/2025 à 14:40:00] Bonjour, faudra-t-il fournir des tirages papier A4?

Questions / Réponses

[09/04/2025 12:17:34] Bonjour,

Les tirages papier au format A4 devront être fournis pour les 100 prises de vue initiales qui seront prises en 2025.

Toutes les informations concernant les livrables du marché peuvent être retrouvées dans la partie « 4.4 – Livrables attendus » (p. 10) du Cahier des Charges Techniques et Particulières (CCTP). »

Cordialement,

Le service commande publique

[27/03/2025 à 23:17:56] Bonjour à vous,

Pourquoi cet appel d'offre est-il aussi complexe à renseigner? Cela fait deux jours que je lis et relis tous les documents, sans vraiment comprendre comment je vais réussir à candidater...

N'est-il pas possible de faire les choses plus simplement? Lettre de motivation, CV, références, liste de matériel, références bancaires et d'assurance, numéro de Siret, domiciliation de l'entreprise, le tout envoyé dans un bon vieux PDF par mail. J'ai la chance d'avoir un avocat spécialisé dans les contrats, dans ma famille. Je vais devoir passer par elle pour savoir comment remplir les conditions d'inscription à cet appel, si intéressant. Est-ce bien normal...

[09/04/2025 11:12:05] Bonjour,

Les marchés publics sont régis par des règles strictes, en l'occurrence celles du Code de la commande publique, visant à garantir la transparence des procédures de passation. Conformément à ces règles, chaque offre doit impérativement être déposée via le profil d'acheteur, seul canal permettant d'assurer la traçabilité de l'ensemble des échanges. En conséquence, aucun dépôt par courriel ne peut être accepté.

De plus, l'acheteur public est tenu d'évaluer la capacité des entreprises à soumissionner, notamment leur aptitude à exécuter le marché. Cette évaluation nécessite le respect rigoureux d'une procédure encadrée, à laquelle il ne peut être dérogé.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Bien cordialement,

Le service commande publique

Questions / Réponses

[24/03/2025 à 11:38:30] Bonjour,

Afin d'affiner ma candidature, j'aurais besoin de compléments d'informations :

- Tout d'abord, la signature certifiée de l' AE est-elle vraiment obligatoire pour le candidat retenu ? N'y aurait-il pas moyen de signer autrement ?

- Dans le CCTP, partie 4.2 vous citez comme « facultatif » la réalisation de photos « en format complémentaire » (15 photos estimées sur 3 ans dans l'Échantillon Représentatif. Faut il comprendre que leur facturation n'est pas incluse dans les 45000 euros max alloués pour les 3 années de la mission ?

- Toujours dans l'Échantillon Représentatif (ER), concernant le forfait de « 20 photographies reconduction », la quantité estimée est de 2 pour les deux années (2026 et 2027) des reconductions photographiques. Faut il comprendre qu'il n'y aura que 20 photographies reconduites par an sur 2026 et 2027 ? Ne serait-ce pas plutôt 2 campagnes par an pour un total annuel de 40 photos par an reconduites (quantité 4 donc dans le tableau) ?

- Enfin, dans le mémoire justificatif (fichier Excel), concernant les 8 points alloués pour la « qualification de l'équipe », pourrait on mettre en annexe numérotées les CV et surtout les exemples photographiques et vidéo(références artistiques au format PDF ou video) ? car Excel ne peut prendre en charge ces fichiers image indispensables pour pouvoir juger correctement de nos travaux image antérieurs. Ici, le texte ne suffira pas à en rendre compte.

De la même façon, j'aimerais imbriquer des exemples photographiques dans mes réponses aux parties « méthodologie et relation avec l'acheteur » et « choix des formats photographiques complémentaires ». Le même problème va donc se poser pour les faire entrer sous un fichier excel qui n'est pas adapté à l'image. Pourrait on les renvoyer à des fichiers PDF, par exemple, en l'indiquant précisément dans le tableur Excel ?

Merci pour vos réponses

[09/04/2025 12:50:45] Bonjour,

1/Si vous ne disposez pas d'une signature électronique signature électronique valide (avec certification) vous avez la possibilité de nous transmettre par voie postale un acte d'engagement avec une signature originale accompagnée du cachet de la société.

2/En effet il y a une erreur, la presta P2 sera commandée 4x sur la durée du marché. L'échantillon représentatif (ER) est mis à jour et le nouveau DCE est à télécharger. Cela correspond en effet à 2x20 soit 40 photographies par an pour 2026 et 2027 et 80 photos reconduites sur la durée totale du marché.

3/Lors du dépôt de votre offre sur la plateforme acheteur, vous pouvez ajouter des documents qui étayent votre dossier avec des PDF et/ou photos en les référençant dans leur Mémoire Justificatif. Concernant la vidéo, sous réserve que la taille des vidéos soit gérée par la plateforme, ne pas hésiter à prendre contact avec l'assistance (vous pouvez les contacter par mail directement via le site) bien en amont de la Date Limite de Remise des Offres pour connaître les modalités de dépôt.

Cordialement,

Le service commande publique

Questions / Réponses

[20/03/2025 à 14:53:36] Le CCTP indique cela,

4.5 Données techniques

Les photographies et reconductions seront réalisées en couleurs au grand format 4x5inch à la focale 120mm et ou au moyen format numérique de 50 millions de pixels de résolution minimale avec une focale comprise entre 28 et 38 mm.

Ce type de matériel est il obligatoire pour la réalisation de l'opp? Dans le sens est ce que la résolution minimale du capteur doit etre d'au moins 50 millions de pixel? ou bien est il possible d'utiliser un capteur plein format 24,5 millions de pixels?

Bien cordialement,

Merci

[24/03/2025 10:42:01] Bonjour,

Voici la réponse à votre question:

Afin d'analyser au mieux les photographies qui seront prises dans le cadre de l'observatoire photographique du paysage, il est indispensable de disposer de clichés de très haute qualité qui nous permettront de zoomer sur des éléments précis et distants dans le paysage sans perte de détails. La contrainte de 50 millions de pixels vient donc de ce raisonnement

Néanmoins, l'utilisation d'un capteur plein format 24,5 millions de pixels est envisageable pour les prises de vue de l'observatoire. Ce type de matériel n'est donc pas rédhibitoire pour candidater au projet.

Cordialement,

Le service SCP